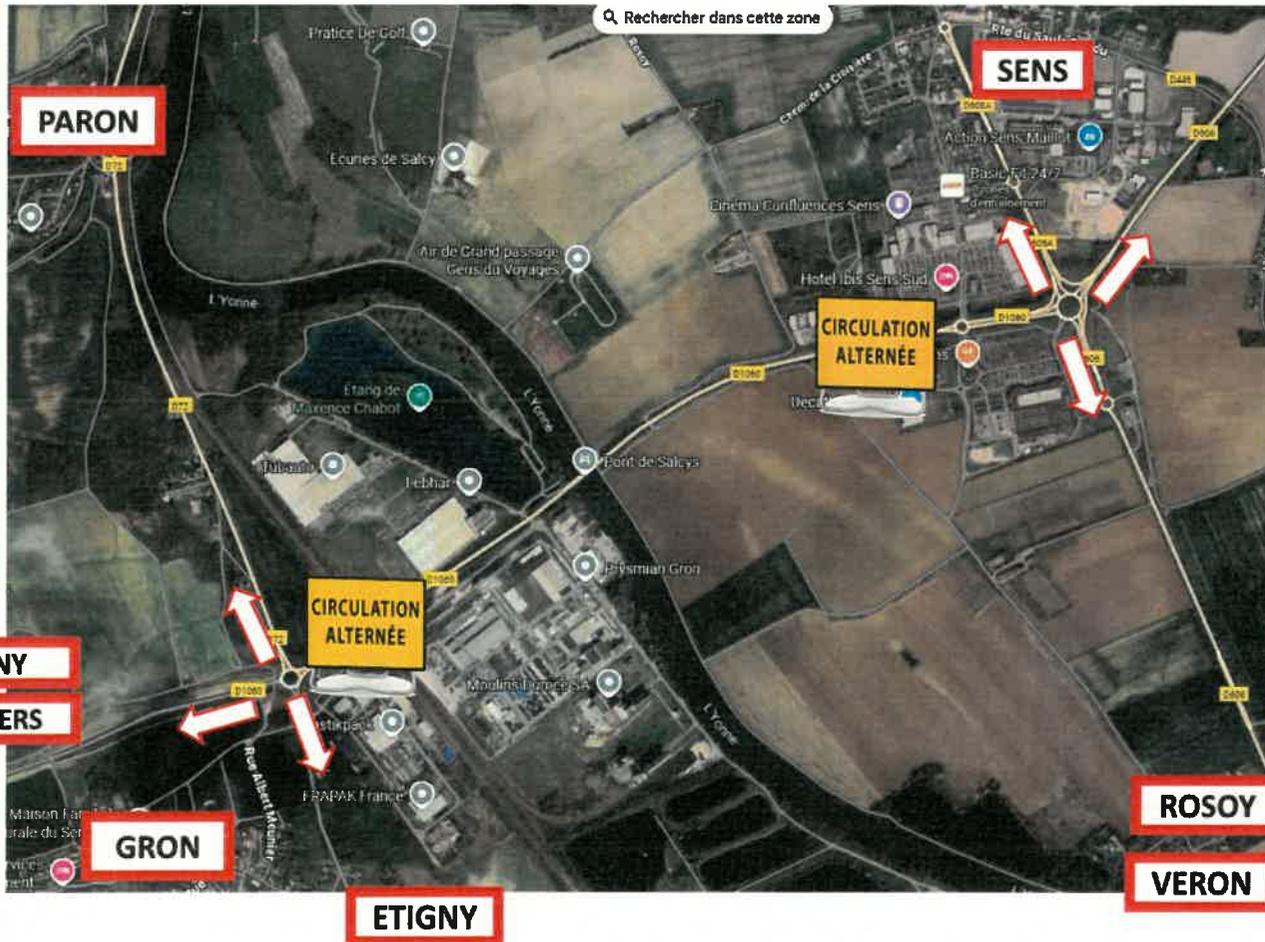


Pont de Salcy : les travaux



TRAVAUX

du 23 juin au 16 août

PONT DE SALCY - RD 1060
AMENAGEMENTS CYCLABLES
ET SECURISATION

Circulation alternée pour

- poids-lourds (+3,5T) 
- convois agricoles 
- convois exceptionnels 

Déviation OBLIGATOIRE
pour les véhicules légers par

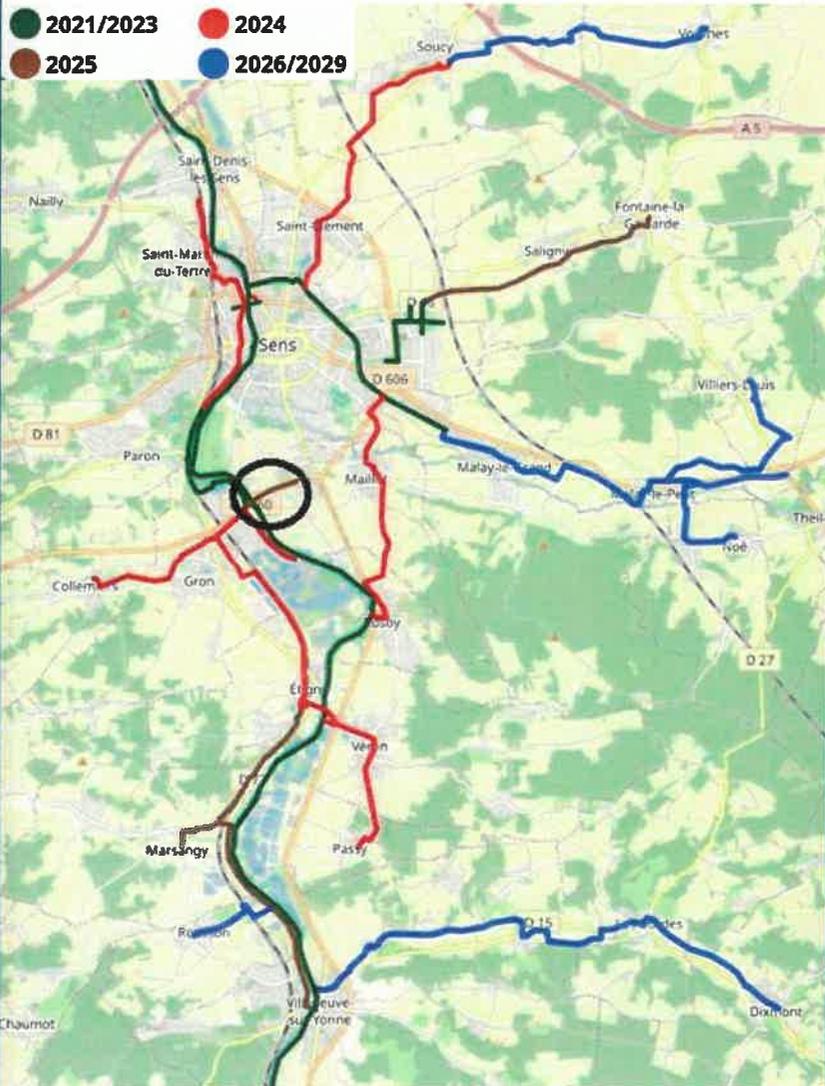
ETIGNY OU **PARON**

 GRAND SÉNONAIS

 Yonne LE DÉPARTEMENT

 GRAND SÉNONAIS L'ASSOCIATION

Une ambition : 120 km de pistes cyclables d'ici 2030



2021

Le Grand Sénonais adoptait son *schéma directeur des mobilités actives*, prévoyant l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables autour de sa ville-centre, Sens et de sa colonne vertébrale, l'Yonne, avec l'objectif de créer un réseau de plus de 120 km de pistes cyclables.

L'objectif étant de relier l'ensemble des 27 communes du Grand Sénonais par des itinéraires cyclables aménagés et sécurisés.

2025

Poursuite des aménagements cyclables avec notamment l'aménagement et la sécurisation du Pont de Salcy.

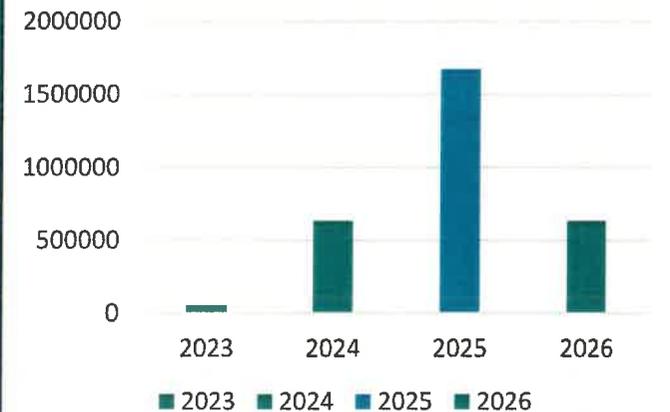
D'ici la fin d'année 2025, l'Agglomération aura aménagé un réseau de 100 km sur les 120 prévus d'ici 2030.

Total des investissements « pistes cyclables »

➔ 3 millions d'euros

dont 1,5 millions réalisés en 2025 comprenant les travaux du Pont de Salcy pour 606 939,86 TTC €

Montants (en milliers d'euros)



Pont de Salcy : le choix de l'aménagement



Objectifs

- **Faciliter et sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons.**
- **Améliorer la connexion** entre les deux rives de l'Yonne.
- **Réduire les interactions dangereuses entre cyclistes et automobilistes**, actuellement contraintes à cohabiter sur une chaussée partagée.

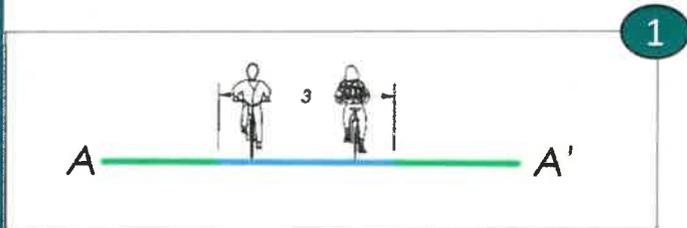
Option retenue Ajout d'un encorbellement au pont existant

- **Optimiser l'ouvrage en place** et ainsi de **limiter les coûts**, en évitant la construction d'une passerelle indépendante (plus onéreuse et complexe).
- **Impact environnemental réduit** en s'intégrant harmonieusement au paysage et à l'architecture du pont tout en évitant toute emprise foncière supplémentaire.
- **Améliorer la sécurité et le confort des usagers des mobilités douces**, en leur dédiant un espace distinct du trafic motorisé, s'inscrivant pleinement dans une démarche de mobilité durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

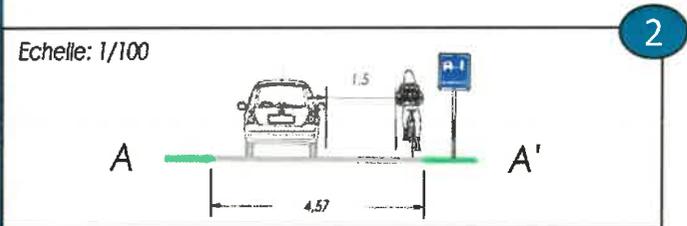
Des infrastructures cyclables déclinées sous plusieurs formes

- **Environ 500 mètres de piste cyclable** : voies réservées aux cyclistes, séparées de la chaussée et protégées par des bordures.
- **Environ 500 mètres de voie verte** : voies partagées entre cyclistes et piétons.
- **Environ 500 mètres de marquage cyclable** : voies marquées sur la chaussée, la voie reste partagée du fait de la faible circulation du trafic automobile et cycliste.

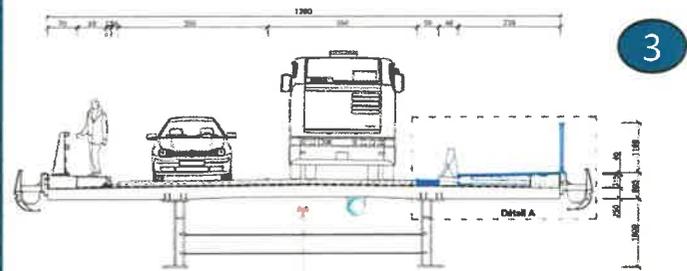
Pont de Salcy : le plan



voie verte sur le long de la départementale (largeur de 3 m).



marquage au sol : marquage horizontal et vertical (circulation inférieure à 1 000 véhicules/jour).



piste cyclable : 2,40 mètres pour des contraintes techniques mais priorité pour faciliter l'accès aux cyclistes.

